



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative aux travaux de remplacement de menuiseries extérieures
sur la façade Ouest du bâtiment AGROCAMPUS**

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 24 novembre 2015 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de l'ensemble immobilier « Agrocampus » sur la commune de Haut-Mauco et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 17 octobre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SAS LABASTERE - 475 route de l'Etoile - 40180 TERCIS-LES-BAINS
 - **Nature des prestations confiées** : dépose de deux vitrages dans châssis fixes, évacuation à la décharge, fourniture et pose de deux fenêtres aluminium TECHNAL Soléal 55 oscillo-battante ouvrant caché sur allège fixe, compris fixations inox et étanchéité périphérique.
 - **Montant** : 3 178,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **- 9 NOV. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON